



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Culture : budget

Question écrite n° 16777

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les inquiétudes des entreprises artistiques et culturelles concernant le collectif budgétaire pour l'exercice 1994 et le budget 1995. Ils craignent, en effet, que tout nouveau collectif, qu'il soit de 9 p. 100, comme il est évoqué, ou qu'il soit moindre, soit reparti également entre tous les théâtres et compagnies, ou qu'il le soit inégalement, mette en péril l'exercice de leurs missions et touche directement les personnels et la programmation de la saison 1994-1995. S'ajoute à leurs préoccupations la perspective du budget 1995 et des économies qui sont demandées à son ministère par le Premier ministre dans sa lettre de cadrage. Ces mesures, si elles étaient prises auraient des conséquences désastreuses sur tout le secteur des arts de la scène, création et diffusion, institutions et compagnies et sur tous les domaines de la culture. Il lui demande, par conséquent, quelles dispositions il entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Tout comme l'honorable parlementaire, le ministre de la culture et de la francophonie est très conscient des inquiétudes des entreprises artistiques et culturelles concernant le collectif budgétaire 1994 et le budget 1995. En ce qui concerne le collectif budgétaire pour 1994, il n'affectera en aucune manière la diffusion artistique dans le secteur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles. Par ailleurs, en l'état actuel de la négociation budgétaire et sous réserve du vote du projet de loi de finances par le Parlement, les moyens budgétaires affectés à la politique culturelle de l'État devraient être préservés en 1995.

Données clés

Auteur : [M. Janquin Serge](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16777

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1994, page 3647

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5155